

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 Mai 2008**

PRESENTS : Claire Baubry, Olivier BELLIARD, Eric CHOUTEAU, Marie-François Cavé, Jean-Claude Chateigner, Céline Clochard, Jean-Pierre Coiffard, Chantal LEPAGNOL, Mickaël Marchand, Jean-Louis MARTIN, Sylvie Morille, Elizabeth POUPLARD, Rahard Olivier, Jacques Roy, Anne Sorin, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-François Cavé

Convocation du 29 avril 2008 – Affichage du 30 avril 2008

Conseillers en service : 15 - Présents : 14

Excusée : Elizabeth Pouplard

06/05/52 : FINANCES - Délibération modificative du budget n°2.

Monsieur le Maire expose qu'au budget prévisionnel 2008, en recettes de fonctionnement, 261 000 € (compte n° 7311 de la nomenclature budgétaire et comptable) ont été inscrits en contributions directes, compte tenu des taux des impôts locaux votés par le précédent Conseil Municipal.

En raison des élections municipales en 2008, le vote des budgets a eu lieu avant que les bases d'imposition 2008 ne soient connues. Sur ces bases, le produit fiscal « attendu » pour 2008 est de 267 700 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le budget principal comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Article 022 (dépenses imprévues) = 9120 + 6700 = 15 820 €	Article 7311 (contributions directes) = 261 000 + 6700 = 267700 €

06/05/53 : FINANCES - Délibération modificative du budget n°3.

Monsieur le Maire expose que dans le budget primitif 2008, l'opération d'amortissement des subventions (montant à l'article 1391 et titre à l'article 777 pour 500 €) est mal typée.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le budget principal comme suit :

En dépense, compte 1391 : - 500 €

En dépense, compte 1391-040 : + 500 € (opération d'ordre)

En recettes, compte 777 : - 500 €

En recettes, compte 777-042 : + 500 € (opération d'ordre)

06/05/54 : FINANCES – Fixation des indemnités de conseil du comptable

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de ses compétences, le Receveur Municipal peut être amené à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable. Les prestations sont rarement formalisées (contacts divers entre la trésorerie et les services de la commune, courrier, courriel,

téléphone...). En contrepartie, la commune peut, si elle le souhaite, verser au comptable une indemnité dite de conseil.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'attribuer l'indemnité à hauteur de 100% pour l'année 2008.
Par 1 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS, et 10 voix POUR.

06/05/55 : LOTISSEMENT LES GRANDS JARDINS - MONTANT DES INDEMNITES D'EVICION – PARCELLE A n°561.

Vu l'acte authentique de vente par Monsieur et Madame Boidron à la commune de Roussay,
Vu le barème 2008 de la Chambre d'Agriculture,

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle est acquise en vue de réaliser la deuxième tranche du lotissement Les Grands Jardins.
Il expose que la parcelle A n°561 représente moins de 5 % d'emprise par rapport à la surface totale de l'exploitation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'attribuer à M. et Madame Boidron, propriétaire de la parcelle A n°561 d'une surface de 12900 m² la somme de $\{12900 \text{ m}^2 \times 2340/10000\} = 3018.60 \text{ €}$ au titre des indemnités d'éviction. Le chiffre 2340 correspond au barème 2008 de la Chambre d'Agriculture.

DIT que cette somme est inscrite à l'article 6015 de la section de fonctionnement du budget lotissement « Les Grands Jardins ».

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

06/05/56 : AFFAIRES GENERALES – Désignation des correspondants Sécurité Civile et Défense.

Conformément à la demande du service interministériel de Défense et de Protection Civile, le Conseil Municipal désigne les correspondants comme suit :

Correspondant Défense

Nom, prénom	Fonction	Tél. domicile	Tél.travail	Tél. portable
Marchand, Mickael	Conseiller Municipal	0241626488	0240410885	0627817180

Correspondant Sécurité Civile

Nom, prénom	Fonction	Tél. domicile	Tél.travail	Tél. portable
Lepagnol, Chantal	Adjointe	0241708014		0666255148

06/05/57 : Affaires Générales – Élection des délégués de l'association La Sèvre Nantaise et ses affluents

Le Maire expose que le Conseil Municipal est invité à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents.

Délégué titulaire : Jacques Roy

Adresse : la Guimbretière, 49450 Roussay

Téléphone : 02 41 70 35 52

Délégué suppléant : Chantal Lepagnol

Adresse : 56 rue Principale, 49450 Roussay

Téléphone : 02 41 70 80 14

06/05/58 : Communauté de Communes Moine et Sèvres – Proposition de modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Moine et Sèvre comme suit :

Article 2 - Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé :

à l'Hôtel de Communauté, Parc d'Activités du Val de Moine – 4 square d'Italie, 49230 ST GERMAIN SUR MOINE.

Le Conseil Communautaire pourra se réunir dans chaque commune adhérente.

Article 4 - Compétences

La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes les compétences suivantes :

1. Développement économique

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les zones d'activités existantes et leurs extensions, ainsi que toute zone d'activités à créer.

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire : l'aménagement des bâtiments-relais existants et à créer.

Toutefois, sont exclus de cette compétence, les bâtiments suivants qui restent communaux :

- *Le Longeron : Bâtiment cadastré C746 & C748 situé boulevard du Bordage.*
 - *Bâtiment cadastré C 643 situé boulevard du Bordage*
- *St Macaire en Mauges : Bâtiment cadastré AC 149 situé 2 & 4 rue St Exupéry*
 - *Bâtiment cadastré AK 103 – 327 & 329 situé rue Denis Papin*

- Action de promotion et de prospection économique

06/05/59 : LOTISSEMENT LES GRANDS JARDINS : mise à disposition d'un terrain au profit du syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire pour la construction du poste de transformation poste nouveau Grands Jardins.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire a projeté de construire le poste de transformation susvisé nécessaire à la réalisation des travaux d'extension des réseaux du Lotissement Les Grands Jardins.

Il précise que ledit Syndicat sollicite la mise à disposition du terrain nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever dans la parcelle référencée Section A, n° 562 située dans le Lotissement Les Grands Jardins, d'une superficie approximative de 30 m².

Pour ce faire, une convention dûment circonstanciée sera établie par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire dont un exemplaire sera conservé par la Commune de ROUSSAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de mettre à disposition du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, le terrain ci-dessus précisé du nouveau poste de transformation;
- autorise ledit Syndicat à construire dès maintenant le poste en question ;
- et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition à intervenir à ce sujet.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

<u>Jeudi 5 juin 2008</u>
<u>Jeudi 3 juillet 2008</u>